

**Service Communal d'Hygiène et de Santé**

**REF : CS2012019**

**Signataire : NB/CF**

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET/Michel Tedjini MAIZA

**OBJET : Candidature d'Aubervilliers au titre de l'appel à projet Plan régional Qualité de l'air de 2012 et demande de subventions afférentes**

**EXPOSE :**

Le Conseil Régional d'Ile-de-France a lancé en juin 2012 un appel à projets au titre du Plan Régional pour la Qualité de l'Air, pour soutenir des actions de réduction de la pollution atmosphérique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Dans le cadre d'appels à projets 2012 et au titre du Plan Régional pour la Qualité de l'Air, la Région Ile-de-France finance des actions de réduction de la pollution atmosphérique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Pour la Ville d'Aubervilliers, un soutien financier de la Région permettrait de développer une véritable politique de lutte contre la pollution de l'air, avec les objectifs suivants :

- de réduire les émissions de polluants dans l'air extérieur et intérieur ;
- d'identifier les situations critiques d'exposition de la population ;
- de protéger la santé des personnes vulnérables et surexposées ;
- d'améliorer l'information de la population, en permettant au plus grand nombre d'accéder à une culture de prévention des risques dans leur milieu de vie (habitat, travail, environnement extérieur).

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de déposer un acte de candidature pour les actions suivantes (détaillées en annexe) :

- «projet de réduction de la pollution de l'air liée aux installations fixes et activités économiques implantées sur la commune (montant total de la subvention demandée environ 46.000 euros)»,
- «programme d'actions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, accompagnement et sensibilisation de la population (montant total de la subvention demandée environ 36.000 euros)»,
- «projet d'enquêtes et d'inspections pour diminuer l'exposition aux polluants de l'air intérieur dans les bâtiments les plus dégradés du parc privé de la commune (montant total de la subvention demandée environ 30.000 euros)».

Comme prévu par la procédure d'appel à projets régional, ces propositions ont préalablement fait l'objet d'une présentation technique en juin 2012 devant un jury régional composé d'experts et de représentants des pouvoirs publics (notamment des élus régionaux, l'ADEME, l'Observatoire régional de santé et AIRPARIF). Ce jury a fait

part oralement de son intérêt pour cette démarche, d'autant plus que contre toute attente, Aubervilliers serait la seule collectivité candidate aux côtés d'associations dédiées à l'environnement.

La décision finale du Conseil Régional est prévue pour novembre 2012 sous réserve d'une candidature officielle imminente.

### **Conclusions :**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à candidater à cet appel à projet et de solliciter la Région d'Ile-de-France pour des subventions d'un montant total **d'environ de cent douze mille euros (112.000 €)**.

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012019

Signataire : NB/CF

**OBJET : Candidature d'Aubervilliers au titre de l'appel à projet Plan régional Qualité de l'air de 2012 et demande de subventions afférentes**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'environnement et les orientations du Grenelle de l'environnement,

Vu le Plan Régional pour la Qualité de l'Air d'Ile-de-France,

Vu l'Appel à Projet lancé en 2012 par la Région Ile-de-France,

Considérant l'intérêt des politiques publiques de santé environnementale et auxquelles la ville d'Aubervilliers projette un développement de son action,

Considérant que la réduction de la pollution de l'air est un objectif inscrit au Programme d'Actions Municipal de la ville d'Aubervilliers,

Considérant l'ampleur des enjeux sanitaires et environnementaux que représente la pollution de l'air pour le territoire d'Aubervilliers,

Considérant les conditions de précarité et les difficultés spécifiques que rencontre la population devant l'accès à l'information et à la culture de prévention des risques liés à la pollution de l'air,

Considérant la nature des actions proposées par Aubervilliers dont l'objectif vise à la fois la réduction des émissions de polluants dans l'air, l'information soutenue du public ainsi que la protection des populations vulnérables surexposées à la pollution de l'air,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à faire acte de candidature au nom de la Ville pour le présent appel à projet et à solliciter le Conseil Régional d'Ile-de-France les subventions afférentes, d'un montant total de 112.000 € correspondant aux actions suivantes :

- 46.000 € pour un projet de réduction de la pollution de l'air liée aux installations fixes et activités économiques implantées sur la commune,
- 36.000 € pour un programme d'actions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et sensibiliser la population,
- 30.000 € pour un projet d'enquêtes et d'inspections pour diminuer l'exposition aux polluants de l'air intérieur dans les bâtiments les plus dégradés du parc privé de la commune.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué